

## **MODALITES DE RECOURS**

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

### **Procès-verbal Plénière N°03 Réunion du 16 juin 2026**

---

**Présidence** : M. CHABANE Loïc.

---

**Présents** : MMES G. EVRARD et MM. G. ERMANI ; V. CHAIX ; F. ARNAULT ; A. TALEB ; S. CHILOTTI; C. CASTROFLORIO; Y. SIAD; A. MORETTI; J. ALEXANDRE; H. ADJENGUI; B. JAMMES; A. BRITO; S. FENDRICH; A. MARY

---

**Excusés** : MME B. GIURAN et MM. L. CONIGLIO ; J. GRAGLIA ; F. DARRAZ ; P. ESPALLARGAS ; J. MURRIS ; A. BOULAHYA ; L. GUILIANO ; L. LUNGERI ; G. PASQUALOTTI ; J. BELCADI ; A. ECHAOUI ; L. CAPPATTI.

---

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la commission, ainsi qu'à M. LEPORATI Eric qui assiste à la réunion en tant qu'invité.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV de la précédente plénière.

#### **1. CORRESPONDANCES**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

#### **2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA se réjouit du bon déroulement des finales Coupe Côte d'Azur ainsi que du comportement de ses arbitres.

La CDA a organisé un stage pour les jeunes arbitres du district le lundi 20 avril 2026.

Les tests théoriques de fin de saison pour les arbitres classés D1 ; D2 ; D3 se sont déroulés au siège du district de la Côte d'Azur. Le premier test théorique dématérialisé a été fait pour la catégorie D1 le 6 mai 2026.

La CDA a organisé les tests théoriques de fin de saison pour les arbitres de ligue de la Côte d'Azur. Le 10 avril 2026 pour les Arbitres Futsal et le 24 avril 2026 pour les Arbitres Centraux et Assistants.

La CDA fait le bilan de cette saison en énumérant les résultats des différents arbitres azuréens classés Fédéraux et Ligues.

La CDA félicite Messieurs GUILOUCHI Yassine, RIBEIRO Noé et WULLEMS Lorenzo pour leur nomination au titre d'arbitre jeunes ligues pour la saison 2026-2027.

La CDA félicite ses arbitres ayant brillamment arbitré aux finales U13 Pitch.

La CDA remercie les arbitres ayant participé au bon déroulement des rencontres avec le port de la caméra sur la saison en cours. La commission constate une baisse des incivilités lors de ces rencontres et s'en réjouit. La commission dénote toujours des problématiques logistiques sur l'acheminement des caméras.

### **3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

La CDA tient à chaleureusement féliciter le département désignations qui a permis d'assurer un maximum de rencontres nonobstant une pléthore d'indisponibilités de dernière minute, particulièrement par des arbitres joueurs.

**Fin de séance : 20h30**

**Le Président**  
**CHABANE Loïc**

**Le Secrétaire**  
**M. MARY Alexandre**